

Bulletin d'adhésion 2023

M. – Mme – Mlle _____

demeurant _____

 _____ e-mail _____

Propriétaire de :

Nombre d'hectares (arrondi)	Commune (s)

♦ déclare adhérer à l'Union syndicale "Forestiers Privés de la Meuse" et règle le montant de sa cotisation pour 2023, soit :

Pour les propriétés de 0 à 3,9 ha 14,00 € €

Pour les propriétés de 4 à 9,9 ha 20,00 € €

Pour les propriétés > à 10 ha
1,60 € par hectare 1,60 € x ha €

Notre syndicat dispose du logiciel de gestion des adhérents prôné par notre fédération nationale. Avec ce nouveau logiciel, très performant et précis, la commune sur laquelle vous êtes propriétaire doit impérativement être renseignée, ainsi que la surface exacte de la propriété (arrondie à l'ha). Si vous êtes propriétaire sur plusieurs communes, la surface - par commune - doit être individuellement précisée. Si certaines de vos parcelles sont situées dans un autre département, il faut également le préciser. Cette "fiche adhérent" servira de justificatif auprès de notre assurance responsabilité civile en cas de sinistre. Toute adhésion souscrite entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre entraîne le versement de la totalité de la cotisation annuelle. Toute adhésion souscrite à partir du 1^{er} octobre couvre le dernier trimestre de l'année en cours ainsi que la totalité de l'année suivante.

Fait à _____ le _____

Signature

NB : Il y a lieu de remplir un bulletin d'adhésion par raison sociale (exemple si vous êtes personnellement propriétaire et si en plus vous avez un groupement forestier, il faut deux bulletins séparés)